

NG

Numéro 5 - Juin 2020

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

EDITO

Une initiative audacieuse

COVID-19

Bilans et perspectives

PROTECTION DE L'ADULTE ET DE L'ENFANT

Réformes nécessaires

SIGNEZ L'INITIATIVE

**POUR UNE PRÉVOYANCE VIEILLESSE
SÛRE ET PÉRENNE**

Agenda

NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE VOUS REVOIR DÈS
QUE CELA SERA POSSIBLE. PRENEZ SOIN DE VOUS.

*«Après la quarantaine, tout
changement est un symbole
détestable du temps qui passe.»*
Jorge Luis Borges

Sommaire

EDITO	P. 3	DOSSIER	P. 8	GENÈVE	P. 20
Une initiative audacieuse		COVID-19: la valse des milliards et après?		Quand l'Etat faillit à sa mission de protection	
		Genève a pu compter sur ses conseillers d'Etat PLR pendant la crise			
POLITIQUE FÉDÉRALE	P. 4	COVID-19: quels enseignements pour le système de santé?			
Une initiative pragmatique et courageuse pour des retraites pérennes		Quel bilan de l'enseignement à distance?			

... et plus encore! Bonne lecture!

Edito



Par Maxime Provini, vice-président du PLR Genève, et Eléonore de Haller, membre du comité des JLRG.

Une initiative audacieuse

Après ces longs mois d'isolement, les activités politiques peuvent enfin reprendre et avec cela, la récolte de signatures pour les initiatives populaires. Ainsi, nous vous proposons de découvrir plus en détail dans cette édition l'initiative sur les rentes proposées par les Jeunes libéraux-radicaux suisse (JLRS).

Suite au succès de la RFFA en 2019, les JLRS ont décidé de lancer une initiative sur la prévoyance vieillesse. Pour les jeunes, le temps est venu de réformer notre système de retraite, qui a atteint ses limites depuis plusieurs années. En effet, depuis 2014, les recettes ne couvrent plus les rentes versées. Les perspectives à l'horizon 2030 sont mauvaises. Pour le moment, la Confédération propose timidement d'égaliser l'âge de la retraite à 65 ans et, en toute simplicité, d'injecter 26 milliards de francs dans les

caisses de l'AVS. Pour financer ces milliards, il est prévu d'augmenter la TVA à partir de 2022.

Pour les JLRS, il faut sauver les rentes durablement, et pour cela, le projet de la Confédération ne suffit pas. C'est ainsi, avec l'audace et la fougue caractérisant la jeunesse, qu'ils proposent d'augmenter l'âge de la retraite à 66 ans, puis de le lier à l'espérance de vie. Pourquoi de telles mesures ? Parce qu'il est hors de question de couper dans les rentes et les prestations promises aux retraités. Or rééquilibrer le ratio entre actifs et rentiers est le seul moyen de renflouer les caisses de l'AVS, sans hausse massive de nos impôts. Vous trouverez dans les pages qui suivent de plus amples explications concernant cette initiative.

Cette édition du *Nouveau Genevois* vous propose également un dossier sur la crise liée à la pandémie du COVID-19, notamment sur les actions de nos conseillers d'Etat, qu'il convient de saluer et remercier pour le travail accompli ces derniers mois, et également des nouvelles de Berne à travers un article de notre conseillère nationale Simone de Montmollin.

Nous nous réjouissons de pouvoir vous retrouver toutes et tous au cours des prochains mois. En attendant, bonne lecture !



RÉDACTION

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



ABONNEMENT Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an) : Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.–
Abonnement de soutien : Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION
s agence

CRÉDITS PHOTOS

Joshua Hoehne, Genève Tourisme - geneve.com,
Will Truettner, Matthew Waring

MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSIION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch



No. 01-20-768339 – www.myclimate.org
© myclimate – The Climate Protection Partnership

Une initiative pragmatique et courageuse pour des retraites pérennes

LES JEUNES-LIBÉRAUX RADICAUX SUISSES ONT LANCÉ UNE INITIATIVE POPULAIRE POUR UNE PRÉVOYANCE VIEILLESSE SÛRE ET PÉRENNE (INITIATIVE SUR LES RENTES). LORS DE SA DERNIÈRE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS, LE PLR SUISSE A DÉCIDÉ DE LA SOUTENIR. DIANE BARBIER-MUELLER ET NOÉMIE ROTEN, MEMBRES DU COMITÉ D'INITIATIVE, FONT LE POINT SUR L'INITIATIVE ET LES RAISONS POUR LESQUELLES LUI APPORTER VOTRE SOUTIEN.



Par Diane Barbier-Mueller et Noémie Roten

60
ans

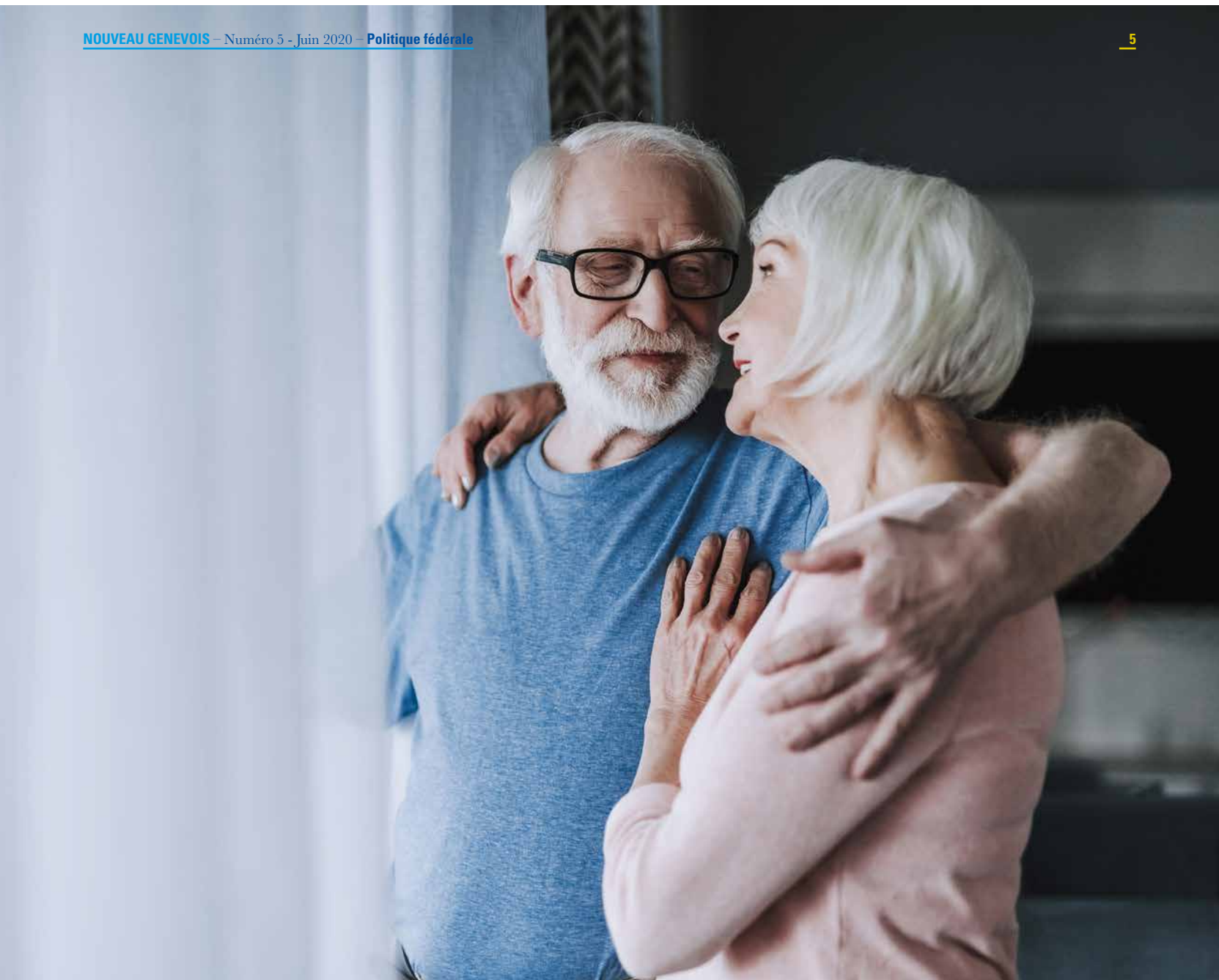
SOCIÉTÉ PRIVÉE
DE GÉRANCE

TRADITION ET INNOVATION
AU TRAVERS DES GÉNÉRATIONS

www.spg-rytz.ch

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA
Route de Chêne 36 – CP 6255 | 1211 Genève 6
T +41 (0)58 810 30 00 | info@spg.ch

Affiliée au groupe SPG-Rytz
Genève - Nyon - Lausanne



LA PÉRENNITÉ DES RETRAITES: UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

Une bonne nouvelle tout d'abord : notre espérance de vie augmente, en moyenne de sept semaines par année (ou de trois heures par jour c'est selon). La moins bonne nouvelle ? Cette évolution exerce une pression considérable sur les finances de notre système de retraite, si bien que la pérennité de la prévoyance vieillesse constituait, une fois de plus en 2019, la première inquiétude des Suisses selon le « baromètre des préoccupations » du Crédit Suisse. En 1948, six actifs finançaient la rente d'un retraité, aujourd'hui ce n'en sont plus que 3,4 et, en 2050, 2,1. L'AVS est déjà dans les chiffres rouges, encaissant moins d'argent qu'elle n'en dépense, et les redistributions dans le deuxième pilier se comptent en milliards.

Le blocage des réformes au Parlement fait craindre à de nombreux jeunes (et moins jeunes) pour leur retraite. Depuis 1997, plus aucune proposition de réforme de l'AVS n'a réussi à passer la rampe. Le dernier exemple en date : la « réforme Prévoyance vieillesse 2020 », rejetée à 52,7 % dans les urnes, qui introduisait une augmentation des rentes pour une large génération de transition sans garantir la pérennité du système au-delà de 2040.

En 1948, six actifs finançaient la rente d'un retraité, aujourd'hui ce n'en sont plus que 3,4 et, en 2050, 2,1.

UNE SOLUTION CONCRÈTE ET NÉCESSAIRE

Dans ce contexte, les Jeunes libéraux-radicaux, appuyés de plusieurs conseillers nationaux et aux Etats, ont déposé une initiative populaire fédérale qui apporte une solution concrète, structurelle et pragmatique aux défis de financement de notre système de prévoyance. Bien que le texte (cf. formulaire annexé) paraisse quelque peu technique et alambiqué, son contenu se résume facilement en trois points :

1. Egaliser l'âge de la retraite des femmes et des hommes ;
2. augmenter progressivement l'âge de la retraite à 66 ans d'ici à 2032 ;
3. coupler l'âge de la retraite à l'espérance de vie à 65 ans (si l'espérance de vie augmente, l'âge de la retraite augmente, mais dans une moindre mesure. Si l'espérance de vie diminue, l'âge de la retraite diminue).

SI PAS LA SUISSE, QUEL PAYS ?

Dix-sept pays de l'OCDE connaissant des espérances de vie et des durées à la retraite moins élevées que la Suisse ont déjà relevé ou décidé de relever l'âge de la retraite à 67 ans ou plus. Un âge de la retraite harmonisé entre hommes et femmes est réalité dans presque tous les pays d'Europe.

L'économie suisse se transforme de plus en plus en une économie de services dans laquelle le travail physiquement éprouvant n'est plus la règle. De plus, les Suisses connaissent une éthique de travail particulière : se définissant souvent au travers de leur métier, accomplir des tâches porteuses de sens donne le sentiment d'être utile et favorise l'estime de soi et les contacts sociaux. Pourquoi donc ne pas accepter de travailler un peu plus longtemps si notre espérance de vie augmente ?



DES FEMMES LÉSÉES?

D'aucuns diront que tant que l'égalité salariale n'est pas atteinte, pas question d'harmoniser l'âge de la retraite des hommes et des femmes. En tant que jeunes femmes actives, nous leur répondons que nous sommes pour une égalité proactive : ce n'est qu'en acceptant les mêmes devoirs qu'on fera avancer la cause de l'égalité dans les faits et on ne compense pas une inégalité – salariale – contre une autre inégalité.

D'ailleurs rappelons ici qu'en 1948, lors de l'introduction de l'AVS, l'âge de la retraite pour les hommes comme pour les femmes était fixé à 65 ans. Il a ensuite été abaissé à 62 pour les femmes en 1957, puis progressivement remonté. Les arguments invoqués en faveur de l'abaissement de l'âge de la retraite des femmes font aujourd'hui sourire. Voici un extrait du message du Conseil fédéral de l'époque : « D'un point de vue physiologique, malgré leur espérance de vie plus élevée, les femmes sont souvent désavantagées par rapport aux hommes. » Heureusement qu'on n'en est plus là. Nous devons vivre avec notre temps et (ré)égaliser l'âge de la retraite des femmes à celui des hommes.

Les femmes ont d'ailleurs une espérance de vie de presque trois ans supérieure à celle des hommes, quoi de plus normal donc que de travailler jusqu'au même âge ?

Un âge de la retraite plus élevé pourrait même leur profiter, leur permettant de cotiser davantage à leur 2^e pilier.

LE COURAGE, MALGRÉ LES TABOUS

L'initiative sur les rentes brise le tabou de l'âge de la retraite. Elle rompt la barrière psychologique des 65 ans en donnant un signal fort que les compétences de nos aînés sont nécessaires à notre prospérité. Elle assure durablement le financement de nos assurances sociales et garantit ainsi une retraite pour tous ceux qui auront cotisé toute leur vie, y compris les générations futures.

Toucher à l'âge de la retraite n'est pas très porteur, et ce n'est pas Pascal Couchepin qui nous contredira. Les jeunes qui ont le courage de se mouiller méritent votre soutien.

Ce n'est qu'en acceptant les mêmes devoirs qu'on fera avancer la cause de l'égalité dans les faits et on ne compense pas une inégalité – salariale – contre une autre inégalité.



Initiative sur les rentes

Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne

**Texte, argumentaire
et formulaires de signatures
à télécharger sous:**

<https://renten-sichern.ch/fr/>



DOSSIER

COVID-19

LA PANDÉMIE DU COVID-19 A CHAMBOULÉ TOUTE LA SOCIÉTÉ. LE PRINTEMPS 2020 RESTERA HISTORIQUE PAR LE NIVEAU DES MESURES PRISES PAR LE CONSEIL FÉDÉRAL. UNE PREMIÈRE DEPUIS LA SECONDE GUERRE MONDIALE. DU JOUR AU LENDEMAIN, COMMERCES, BARS, RESTAURANTS FERMENT LEURS PORTES. LE TÉLÉTRAVAIL S'IMPOSE ET LES ÉCOLES FERMENT, RENVOYANT LES ÉLÈVES À LA MAISON.

A L'HEURE DE LA REPRISE, LE *NOUVEAU GENEVOIS* CONSACRE UN DOSSIER SUR CETTE CRISE

AVEC DIFFÉRENTS POINTS DE VUE. D'ABORD DEPUIS BERNE, AVEC UN ARTICLE DE SIMONE DE MONTMOLLIN SUR L'ASPECT FINANCIER DES MESURES FÉDÉRALES, ENSUITE AU NIVEAU CANTONAL, AVEC UN RETOUR SUR LES ACTIONS DES CONSEILLERS D'ÉTATS PLR. FINALEMENT, DE MANIÈRE PLUS THÉMATIQUE, AVEC UN ARTICLE DE PIERRE NICOLLIER SUR NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ ET SUR L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE DANS UNE PRISE DE POSITION DE GABRIEL DELABAYS.

COVID-19: la valse des milliards et après ?

POUR LIMITER LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE LA CRISE ACTUELLE, LE PARLEMENT FÉDÉRAL A DÉLIÉ LES CORDONS DE LA BOURSE. SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE, REVIENT SUR CES MESURES ET REGARDE VERS L'AVENIR.



Par Simone de Montmollin

La crise du COVID-19 génère des conséquences économiques et sociales, que le Conseil fédéral, appuyé par le Parlement, tente de minimiser depuis le confinement décrété le 16 mars dernier. Signes tangibles, le commerce extérieur a subi une baisse majeure en avril (export -11,7 %, import -21,9 %); les prévisions d'évolution d'emploi n'ont jamais été aussi basses depuis 2009 (-3,7 %). Au 1^{er} trimestre 2020, si la production dans le secteur secondaire se maintient (+0,8 % par rapport à l'année précédente), les chiffres d'affaires ont diminué pour la première fois depuis trois ans (-0,4 %). A l'échelle de l'entreprise comme à l'échelle individuelle, ces statistiques ont une réalité bien concrète et parfois amère.

L'ÉQUIVALENT D'UN BUDGET ANNUEL

Un vaste plan de mesures visant à atténuer les effets de cette pandémie sur l'économie a été adopté le 6 mai dernier. Le Parlement fédéral a validé un paquet de quelques 58 milliards de francs : 42 milliards destinés à des garanties et des cautionnements, 16 milliards de crédits supplémentaires pour des mesures de soutien à l'emploi (réduction de l'horaire de travail, pertes de gain, aides d'urgence, soutiens directs à divers secteurs) et prévenir ainsi des vagues de licenciements.

Moins d'un mois plus tard, le Conseil fédéral revient avec un nouveau paquet de 15 milliards, tant il est devenu évident que les besoins dans plusieurs domaines devaient

être ajustés. L'essentiel de cette somme (14,2 mia) devra permettre d'éviter que le fond de l'assurance chômage n'atteigne son plafond d'endettement (fixé à 8 mia), ce qui entraînerait automatiquement une hausse très mal venue des cotisations salariales. Des aides au sport (populaire, élite et ligues professionnelles), à la culture, aux médias, à la coopération et à l'agriculture figurent notamment dans les 11 crédits supplémentaires soumis au Parlement en juin. Le total atteindra alors près de 73 milliards, soit 100 % d'un budget annuel de la Confédération.



L'amortissement de la dette liée au COVID-19 impactera une génération.

Chaque semaine, un flot de recommandations et de requêtes parvient aux élus. Y sont développées, souvent avec raison, les failles du système, les manquements, les cas particuliers qui n'ont pas été pris en compte. Dans la mesure du possible, des corrections sont apportées. Cela a été le cas pour les indépendants, les entreprises indirectement touchées par les interdictions, le sport, les médias, etc. Pour atténuer les conséquences des suppressions des manifestations, un soutien particulier a été apporté aux domaines les plus fragilisés comme la culture (280 mio, soit 20 % de plus que la contribution annuelle de la Confédération dans ce domaine) et du sport (325 mio, couvrant aussi 2021, dont 225 mio sous forme de prêts notamment en faveur des ligues professionnelles).

LE RETOUR À LA NORMALE

Le caractère extraordinaire de cette pandémie, mais aussi des finances saines et une dette limitée de la Confédération ont permis de mettre rapidement sur la table des montants inédits. L'addition devra toutefois être présentée un jour.

Le frein à l'endettement introduit depuis 2004 s'est avéré un instrument efficace. Il a non seulement permis de réaliser de grands projets comme le Gothard, mais aussi de diminuer considérablement notre dette (27,5 % du PIB en 2018).

Une situation que nous envie les pays qui nous entourent. L'amortissement de la dette liée au COVID-19 impactera, elle, une génération. La tentation de vouloir porter atteinte au mécanisme du frein à l'endettement

serait un faux calcul. Cette situation extraordinaire appelle à des réponses extraordinaires, mais en trouvant des solutions qui ne remettent pas en cause pour autant ce qui a fonctionné. Le PLR veut des réponses durables, qui devront préserver à la fois notre capacité d'investissement et le maintien de finances saines.

Pour l'heure, les mesures prises et les fonds mobilisés devront pouvoir atteindre leur but, à savoir éviter les pertes d'emplois, les faillites et renouer rapidement avec la consommation des ménages.



Le PLR veut des réponses durables, qui devront préserver à la fois notre capacité d'investissement et le maintien de finances saines.

Genève a pu compter sur ses conseillers d'Etat PLR pendant la crise

L'ARRIVÉE DE LA COVID-19 A IMPOSÉ LA PRISE DE NOMBREUSES MESURES DANS UN DÉLAI TRÈS COURT. LES EXÉCUTIFS SE SONT RETROUVÉS DANS UNE SITUATION À LAQUELLE AUCUN ÉLU N'A ÉTÉ CONFRONTÉ EN TEMPS DE PAIX. LES DEUX ÉLUS PLR AU CONSEIL D'ETAT ONT FAIT PARTICULIÈREMENT PREUVE DE RÉACTIVITÉ ET D'EFFICACITÉ.

Par la rédaction

En cette période de crise sanitaire, les deux conseillers d'Etat PLR ont tout mis en place dans leurs départements pour que l'activité de l'Etat soit maintenue, en particulier pour délivrer les prestations essentielles et ne pas freiner la reprise de l'activité de l'économie. De plus, ils ont œuvré, au sein du Conseil d'Etat et dans leur département respectif, pour soutenir l'économie et les ménages genevois.

UN SOUTIEN INDISPENSABLE À L'ÉCONOMIE

Leur engagement s'est d'abord traduit par un train de mesures de soutien aux PME, aux très petites entreprises et aux indépendants de plus de 64 ans, avec la mise à disposition de prêts directs et de crédits-relais garantis par l'Etat. Ainsi, le Grand Conseil a accordé au département du développement économique de Pierre Maudet, début mars, un budget de 145 millions de francs pour organiser ces prêts à taux zéro,

remboursables sur sept ans. A ce stade, près de 10 % de cette enveloppe ont été accordés.

Une autre mesure importante, actionnée sous l'impulsion du département du développement économique et en partenariat avec les milieux immobiliers genevois ainsi que l'Asloca Genève, a permis à de très nombreux locataires commerciaux de dégager des liquidités nécessaires au maintien de leur activité. A ce jour, plus de 4000 PME, toutes tailles confondues, ont pu bénéficier d'une exonération totale ou partielle de loyer, pour les mois d'avril, de mai et de juin. Sur les 19 millions de francs accordés par le Grand Conseil afin de mettre en œuvre ce mécanisme d'urgence, lequel a dans l'intervalle été renégocié pour en étendre et en renforcer les modalités, un peu plus d'un cinquième a pour l'heure été consommé.

Aussi, la situation des dirigeants salariés de leur entreprise, que la Confédération a placé

sous le régime de réduction d'horaire de travail (RHT), mais au travers d'une indemnité forfaitaire largement inférieure à l'aide accordée aux indépendants, a fait l'objet d'un complément cantonal. Ainsi, ce sont 14 millions de francs qui ont été mobilisés pour mettre sur pied d'égalité employeurs et entrepreneurs n'ayant pas de salariés à leur charge. Une initiative « symbolique », lancée avec plusieurs associations faïtières économiques et soutenue en l'état par près de 20'000 signataires, a pour objectif d'inciter la Confédération à assurer le relais de cette logique compensatoire.

A ce chapelet d'aides extraordinaires, s'ajoutent des prêts à l'innovation et aux start-up (6 millions de francs fédéraux, conditionnés au fait que le canton mette à disposition 3 millions supplémentaires), une proposition de sauvetage du Salon de l'auto et, à travers lui, toute l'économie liée à l'événementiel (16,8 millions de prêt, assortis du nantissement des titres de propriété de Palexpo



et d'un droit de regard sur les éditions à venir de la manifestation), ainsi que la numérisation accélérée des secteurs de la restauration et du commerce de détail, sans oublier le recrutement de taxis et de chauffeurs de limousines pour la logistique de la livraison, ou encore la création de la plateforme « CovidHeros », permettant à travers des précommandes sous forme de bons de réactiver la trésorerie de nombreuses enseignes de produits et de services.

UNE BOUFFÉE D'AIR FISCALE

Sur le plan fiscal, Nathalie Fontanet a élaboré différentes mesures permettant d'alléger la charge pesant sur les contribuables. Sur proposition de son département, le Conseil d'Etat a supprimé, à compter du 24 mars, tous les intérêts moratoires et compensatoires qui étaient dus, prolongeant également le délai pour le paiement des impôts cantonaux et communaux, avec la possibilité de décaler et de

modifier unilatéralement les montants des acomptes 2020. De plus, les dates limites de dépôt des déclarations fiscales 2019, ainsi que des demandes de révision de l'impôt à la source, ont été reportées au 31 mai 2020.

Également en charge des ressources humaines, la Conseillère d'Etat s'est par ailleurs assurée que les conditions de travail édictées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) soient respectées au sein de l'administration, ceci afin que les membres du personnel de l'Etat puissent délivrer en toute sécurité les prestations attendues.

Malgré l'impact important que la crise ne manquera pas d'avoir sur les finances publiques de

notre canton, la ministre PLR a obtenu du Conseil d'Etat qu'il ne procède à aucune augmentation d'impôt hormis les projets déjà inscrits au plan financier quadriennal. Dans le cadre des débats budgétaires qui s'annoncent, la magistrate s'engage à maîtriser les charges de l'Etat en réponse aux conséquences financières liées à la pandémie.

Offrant un ballon d'oxygène à l'économie et aux ménages genevois, sévèrement mis à mal durant la pandémie, les élus PLR au Conseil d'Etat ont ainsi fait preuve de proactivité et de pragmatisme. La population et les entreprises de notre canton ont pu compter sur deux départements réactifs et engagés à travers la crise.

Offrant un ballon d'oxygène à l'économie et aux ménages genevois, sévèrement mis à mal durant la pandémie, les élus PLR au Conseil d'Etat ont ainsi fait preuve de proactivité et de pragmatisme.

COVID-19: quels enseignements pour le système de santé ?

AU MOMENT OÙ LA PREMIÈRE VAGUE DE LA PANDÉMIE COVID-19 SE TERMINE, IL EST INTÉRESSANT DE TIRER UN PREMIER BILAN DE LA RÉPONSE SANITAIRE QUI Y A ÉTÉ APPORTÉE À GENÈVE. PIERRE NICOLLIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ DU GRAND CONSEIL, SOULIGNE LA QUALITÉ DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ ET RÉPOND À QUELQUES CRITIQUES INFONDÉES.



Par Pierre Nicollier

La crise sanitaire que nous traversons met l'accent sur la complexité du monde que nous avons construit. Nous avons été noyés sous un flot d'informations, mis à jour en continu, les médias traditionnels tentant de rattraper le rythme des réseaux sociaux. Nous avons vu des inepties relayées massivement, des experts fleurir et des leaders d'opinion répéter les inepties lorsqu'elles n'étaient pas simplement leur création.

Mais dans ce monde dominé par les algorithmes des « j'aime », nous devons plus que jamais, non pas juger prestement, mais garder notre esprit critique et résister au chant des sirènes de l'immédiateté. Nos références doivent être nos valeurs et nos analyses se baser sur les méthodes rigoureuses de la recherche que nous n'entendons que trop peu.

L'EFFICACITÉ DES MESURES PRISES

Des voix se sont élevées contre les décisions du gouvernement, jugées anti-démocratiques et trop néfastes à l'économie. Il est utile de rappeler que l'état d'exception a été limité dans le temps et le contrôle du parlement a rapidement repris ses droits. Concernant l'impact économique, les restrictions en matière de santé publique conduisant à la distanciation physique ont probablement permis de protéger les secteurs stratégiques qui auraient été paralysés par l'inaction. En effet, les conséquences d'un taux d'absentéisme hors de contrôle auraient été massives. Une modélisation de l'impact économique, publiée par la Faculté d'économie de l'Université de Cambridge¹, montre que les mesures créant une distanciation sociale permettent de diviser jusqu'à deux les coûts de ces blocages.

Nous devons donc plus que jamais poursuivre le travail basé sur nos valeurs de solidarité, d'égalité des droits et des devoirs, et en particulier en appelant tout un chacun à la responsabilité individuelle afin d'éviter de nouveaux recours à des périodes de semi-confinement.

POUR UN SYSTÈME DE SANTÉ FLEXIBLE

A Genève et plus particulièrement dans le monde de la santé, nous pouvons observer que la situation extraordinaire a permis des actions impensables il y a quelques mois. La répartition des tâches a fait fi des dogmatismes avec une complète réorganisation du système de santé. Les ressources ont été partagées. Des médecins des Hôpitaux universitaires de Genève ont pratiqué dans des cliniques privées. Le Réseau des urgences genevoises s'est quant à lui montré performant.

La crise nous a montré que Genève possède les atouts d'un système de santé de qualité qui peut être particulièrement performant lorsqu'il intègre tous ses acteurs.

Cependant, de nombreuses critiques ont profité de la crise pour remettre en cause certaines évolutions du système de santé sans en comprendre la complexité. Nous pouvons mentionner les reproches quant à la réduction du nombre de lits d'hôpitaux en Suisse. Cette réduction est heureuse puisqu'elle est notamment la résultante des progrès de la médecine permettant de réduire la durée moyenne des séjours hospitaliers (6,2 jours en Suisse en 2008 à 5,6 jours en 2018²). Le système de facturation hospitalier avec des forfaits par cas encourage bien entendu également les institutions hospitalières à réduire ces durées, mais il est important de comprendre que ces forfaits intègrent tous les coûts d'une potentielle ré-hospitalisation. Les hôpitaux et les cliniques ont donc intérêt à soigner vite, mais surtout, à soigner bien.

Nous n'avons pas besoin d'entretenir un système de santé avec 100 % de capacité au quotidien pour des situations extraordinaires. Nous devons développer des stratégies qui

permettront, lors de périodes extraordinaires, d'augmenter les capacités rapidement, de manière ordonnée et sans laisser pour compte le suivi des patients ordinaires. Il est en effet à déplorer que de trop nombreux patients non-COVID n'aient pas eu la possibilité de consulter durant cette période.

UNE COLLABORATION INTERNATIONALE INDISPENSABLE

Cette période a également souligné l'importance d'un monde ouvert, de libre-échange, connecté, fondé sur des relations fortes avec nos voisins. Notre dépendance quant à notre approvisionnement illustre parfaitement ce point. Nous ne sommes de loin pas en mesure de subvenir à nos propres moyens et une fermeture stricte des frontières aurait eu un effet désastreux.

Pour nous protéger, de nombreuses voix ont appelé à la production locale de matériel sanitaire et médical. Celles-ci sont entendues, mais l'emplace-

ment du « local » doit être défini avec précaution, pas forcément à Genève, ni même en Suisse. Nous pouvons illustrer ce point par le fait que trois lignes de production de masques sont suffisantes pour toute la Suisse. De même, des sites de production de médicaments pourraient être mis en service en Suisse en deux mois, mais ne devraient fonctionner que deux ou trois jours avant d'avoir produit suffisamment pour les besoins du marché intérieur³. Augmentons nos stocks, mais la coordination internationale restera déterminante pour notre pays.

LA JUSTESSE DES PROPOSITIONS PLR

La crise nous a montré que Genève possède les atouts d'un système de santé de qualité qui peut être particulièrement performant lorsqu'il intègre tous ses acteurs. Elle a également souligné la pertinence des projets portés par le PLR dans ce domaine (voir la liste des objets pendants en p. 23 ss).

Ces projets seront soutenus de manière encore plus déterminée dans les mois qui viennent par nos députés, en tirant profit de l'expérience acquise durant cette crise sanitaire, avec rigueur, et en ligne avec nos valeurs.

1 Martin Bodenstein, Giancarlo Corsetti, Luca Guerrieri, Social Distancing and Supply Disruptions in a Pandemic, Cambridge-INET Working Paper Series No: 2020/17.

2 Observatoire Suisse de la Santé, 05.03.2020.

3 Bulletin des médecins suisses, 21-22, 20.05.2020.



Quel bilan de l'enseignement à distance?

EN RAISON DU COVID-19, LES ÉCOLES ONT ÉTÉ FERMÉES DURANT 8 SEMAINES ET L'ENSEIGNEMENT S'EST DÉROULÉ EN LIGNE. A L'HEURE DE LA REPRISE, GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, DRESSE UN PREMIER BILAN DE LA GESTION DE CRISE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION.



Par Gabriel Delabays

LA PERTE DE REPÈRE

Le présentiel a toujours été un des piliers du système d'éducation. Il permet de se retrouver dans un cadre sécurisant, dans un environnement social élargi. L'école est là pour dispenser aux élèves le savoir nécessaire pour corriger les inégalités et leur ouvrir les portes de la carrière professionnelle et de la réussite sociale. Alors quand l'école est fermée du jour au lendemain et que des milliers d'élèves se voient confinés à la maison, c'est tout un paradigme du monde moderne qui s'effondre.

Un tas de questions s'est posé : comment assurer un enseignement de qualité à distance ? Comment garder le contact avec les élèves ? Comment dispenser les savoirs au travers d'un écran interposé ? Comment adapter le programme en conséquence ? Autant de questions avec lesquelles enseignants, professeurs, doyens, directeurs et cadres de l'administration publique ont dû jongler. S'ajoute à tout cela les inquiétudes des parents qui se retrouvent les premiers au front à devoir occuper leurs enfants confinés toute la journée durant, sans vraiment savoir quand le chemin de l'école sera rouvert.

UNE RÉACTION RAPIDE

C'est là qu'on a vu toute l'innovation se profiler. Parents et enseignants ont cherché les solutions adéquates pour garantir aux jeunes la possibilité d'apprendre mais surtout de garder un lien important avec l'institution scolaire. Il a fallu passer du tableau noir au numérique. *Zoom, Meet, Teams, Moodle*, autant d'applications que les élèves et enseignants ont dû découvrir et appréhender. Les enseignants se sont pour la plupart mobilisés : ils ont apporté matériel et devoirs directement chez les élèves, ont mis en place l'enseignement par visioconférence, ont ajusté leur système d'évaluation, ont transformé et adapté les programmes. Un vrai casse-tête, des dizaines de situations différentes à gérer, des centaines de questions auxquelles il fallait répondre. Plus de cris dans la cour d'école, mais l'institution est restée en ébullition.

VERS UNE ÉVOLUTION DE L'ÉCOLE

A l'heure de la reprise, les témoignages fusent. Certains approuvent les mesures prises, d'autres dénoncent les comportements jugés fainéants de certains professeurs aux abonnés absents. Et c'est aussi l'heure du jugement politique. Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui a moins bien marché ? Faut-il des mesures de rattrapage ? La fracture numérique aura-t-elle un impact ? La communication du département de l'instruction publique était-elle bonne ? Faut-il reprendre les cours alors que le virus sévit toujours à l'extérieur ?

Chacun aura sa propre opinion et réponse à ces questions. Cependant, il faut tout de même conclure à une gestion de crise relativement efficace. La plupart des enseignants ont mis en place les dispositions nécessaires pour garder le contact avec les élèves et assurer un enseignement qui soit le plus qualitatif possible. L'enseignement à distance est-il la meilleure option ? Pour lutter contre le virus, c'était sans doute nécessaire. Mais cette période aura aussi révélé de bonnes choses : une capacité d'adaptation



RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève

T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch



extraordinaire d'un système scolaire parfois très rigide, une résilience des parents, des enseignants et des élèves qui a surpris par son niveau. L'enseignement à distance aura été un test. Positif à certains égards, négatif à d'autres, mais force est de constater qu'il aura permis de conclure à une nécessité de l'école de s'adapter aux évolutions de la modernité. En est-ce fini du tableau noir ? Certainement pas. L'enseignement en présentiel a le mérite d'effacer beaucoup d'inégalités et de dispenser un enseignement équivalent à tous. Cependant, l'école doit aussi s'armer technologiquement et apprendre à vivre avec son temps. C'est l'école 4.0 qui fait ses débuts et s'épanouit. L'école doit rester une institution de présence, mais doit aussi donner les outils

nécessaires pour une flexibilité, et pour être prête à affronter tous les crises qui pourraient la secouer, sans toutefois exacerber les inégalités et la fracture numérique. L'école se repense toujours, évolue et, à la suite de cette crise, doit réapprendre à nouveau à se repenser.

Pour conclure, deux bémols : celui de l'abandon des examens de fin d'année et parfois le manque de communication claire du département. Beaucoup d'enseignants se sont retrouvés livrés à eux-mêmes, mais comme dit plus haut leur résilience et capacité d'adaptation ont été d'un secours particulier. Pour les examens, force est de constater la nécessité de ceux-ci dans le cursus scolaire : leur fonction est en effet d'évaluer si les connaissances ont bien été acquises par les élèves.

Sans examen, on ne peut juger avec recul si ce but est clairement atteint. Certains ont parlé de diplômes au rabais, c'est peut-être vrai. On pourrait s'inquiéter des chances des élèves à affronter la suite sans le précieux sésame de la note d'examen final. Affaire à suivre...

Quand l'Etat faillit à sa mission de protection



Par Céline Zuber-Roy

LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU GRAND CONSEIL S'EST PENCHÉE SUR LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE PROTECTION DE L'ENFANCE, AINSI QUE DE CELUI DE PROTECTION DE L'ADULTE. CÉLINE ZUBER-ROY, PRÉSIDENTE SORTANTE DE CETTE COMMISSION, NOUS DÉVOILE QUELQUES-UNES DES NOMBREUSES PISTES D'AMÉLIORATION QUE LES DÉPUTÉS ONT PROPOSÉES UNANIMEMENT.

Il peut arriver à chacun de nous d'avoir à un moment dans sa vie besoin de la protection de l'Etat. Cela est particulièrement vrai dans l'enfance, mais peut aussi survenir plus tard pour des raisons médicales ou simplement de grand âge. Dans ces moments de situation de faiblesse, il est primordial de pouvoir faire confiance à l'Etat. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas à Genève actuellement.

DE L'ENFANT...

La commission des droits de l'Homme du Grand Conseil s'est auto-saisie dès le début de la législature de la problématique de la protection des mineurs à Genève en relation avec le respect des droits fondamentaux des enfants et de leur famille. Elle a entendu de nombreux témoignages de parents en

souffrance, suite à des mesures de retrait de garde. Les auditions qui ont suivi, notamment des conseillers d'Etat concernés, du service de la protection des mineurs (SPMi) et du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), ont souligné la complexité des situations à gérer et la difficulté de trouver un équilibre entre trop d'interventionnisme et pas assez. La métaphore d'une excursion sur l'arête d'une montagne illustre bien la situation. Cela étant dit, il faut reconnaître que le système actuel est insatisfaisant à plusieurs égards et attise plus les conflits entre les parents qu'ils ne les résolvent.

Par exemple, les expertises psychiatriques semblent avoir une place disproportionnée dans les décisions de retrait de garde. Il est surprenant dans des cas de séparations difficiles entre les parents d'arriver à la conclusion

de troubles psychiatriques d'un des parents. En effet, de tels cas relèvent plus fréquemment de conflits familiaux, que de troubles de la santé mentale. De plus, ces expertises sont réalisées par une seule personne qui a une formation en pédopsychiatrie, et non en psychiatrie pour adulte, et les diagnostics sont étonnamment similaires d'un cas à l'autre. Finalement, aucune contre-expertise n'est prise en compte. Dans ce cadre, la commission demande notamment de fixer des critères qui justifient le recours à de telles expertises, de s'assurer qu'elles soient réalisées par une pluralité d'experts ayant une formation adéquate et que les droits procéduraux, notamment d'accès au document et de contestation des expertises, soient respectés. Elle propose également de faire largement recours à la médiation et cela le plus rapidement possible.

Il peut arriver à chacun de nous d'avoir à un moment dans sa vie besoin de la protection de l'Etat.



Sans pouvoir entrer dans le détail des autres problématiques relevées, la commission demande d'orienter le système pour garantir autant que possible le maintien des liens familiaux. Elle souhaite également que l'usage de la clause péril – qui permet de retirer immédiatement un enfant à sa famille – soit mieux encadré et que les placements au sein de la famille, par exemple les grands-parents ou les oncles et tantes, soient favorisés. De plus, une plus grande pluralité et diversité des entités chargées de la mise en œuvre des différentes étapes du dispositif de protection de l'enfance serait souhaitable, en particulier pour les suivis des familles où un centre semble avoir un quasi-monopole. Le Conseil d'Etat semble ouvert à ces propositions. Nous espérons qu'elles pourront rapidement être mises en œuvre. En effet, les jeunes d'aujourd'hui sont notre avenir et l'Etat se doit d'assurer sa mission de protection.

... À L'ADULTE

La commission des droits de l'Homme s'est également intéressée au système de protection de l'adulte, suite à une motion de l'UDC demandant d'attribuer en priorité les curatelles à la famille. Dans ce domaine aussi, d'importants dysfonctionnements ont été constatés. La commission a déposé une motion, adoptée en mai par la plénière, invitant le Conseil d'Etat à améliorer rapidement l'ensemble du système.

C'est tout le système qui doit en effet être revu. En premier lieu, le principe de la subsidiarité d'une curatelle doit être mieux appliqué et la population doit être largement incitée à communiquer, quand cela est encore possible, ses choix en cas d'incapacité au moyen de directives anticipées et de mandats pour cause d'incapacité. Actuellement, de nombreux mandats de curatelle sont confiés à des professionnels, souvent avocats, faute de personne de confiance désignée à cet effet, ce qui peut se révéler très coûteux et mener à la disparition de la fortune familiale. Dans ce cadre, il est également demandé de revoir la rémunération des

Les jeunes d'aujourd'hui sont notre avenir et l'Etat se doit d'assurer sa mise de protection de protection.

curateurs, qui est en fonction de leur titre et non pas du travail effectué. Le choix du curateur au moment de leur désignation doit être mieux encadré et il devrait être proposé à des volontaires d'exercer cette fonction comme cela vient d'être introduit dans le canton de Vaud. Finalement, les personnes protégées doivent pouvoir avoir accès à leur dossier et à l'état de leurs comptes.

Actuellement, le service de protection de l'adulte (SPAd) s'occupe des personnes à protéger qui ont une fortune inférieure à 50'000 CHF. Ce critère devrait être revu, car c'est la complexité du cas et non pas la fortune de la personne qui devrait justifier un traitement par l'Etat ou par des privés. De plus, des mesures organisationnelles doivent être prises au sein du SPAd pour améliorer son efficacité. Les moyens nécessaires et adéquats doivent également lui être fournis. Le nombre de dossiers par collaborateur doit

être plafonné, de sorte à assurer le temps nécessaire pour un traitement de qualité des dossiers. Il arrive actuellement que des personnes sous curatelle du SPAd se retrouvent aux poursuites pour des factures impayées, alors que l'argent est disponible sur leur compte. Cela entraîne des coûts inutiles de procédure et apportent un stress supplémentaire aux personnes concernées. Finalement, d'une manière générale, l'autonomie de la personne sous protection doit être encouragée et sa volonté, ainsi que celle de ses proches, doivent être prises en compte.

Dans ce domaine également, Le Conseil d'Etat a confirmé la nécessité d'une réforme. Espérons que les mesures soient mises en œuvre rapidement...

Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent en **couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Gabriel Delabays

FOCUS SUR...

... le PL 12661 déposé par Cyril Aellen. Ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au Cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. Genève se situe en effet en fin de peloton en comparaison cantonale pour le temps d'enseignement au Cycle d'orientation, alors qu'elle se trouve dans la moyenne supérieure pour l'enseignement primaire. Les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20% de moins que leurs voisins romands. Ce projet de loi vise donc à rétablir un équilibre et à corriger une anomalie existante. L'objectif n'est pas d'imposer aux enseignants du Cycle d'orientation une plus grande charge de travail, mais de les libérer de trop nombreuses tâches administratives inutiles. L'enseignement doit rester la priorité. Le très faible taux de présence face aux élèves des enseignants du Cycle d'orientation ne contribue pas de façon significative à une meilleure qualité de la formation. Au contraire, le coût engendré par cette politique impacte négativement les finances de l'Etat et prive le DIP d'autres moyens plus adéquats. Les modifications proposées permettraient également d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité. Ce projet de loi participe à la mise en place d'un temps d'enseignement plus raisonnable au bénéfice des tâches prioritaires de l'Etat et d'une saine gestion des deniers publics, en offrant aux élèves une formation toujours plus qualitative.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 12662 « Le Conseil d'Etat doit respecter les décisions parlementaires »
En bref: le PLR demande que le Conseil d'Etat maintienne l'application des proportions de catégories de logements en zone de développement prévues par l'article 4A LGZD appliquées avant le 31 juillet 2019. Ce projet fait suite à la décision du département du territoire d'outrepasser les décisions du Grand Conseil en appliquant ses propres dispositions, suite au référendum sur la loi révisant l'article 4A LGZD du mois d'octobre 2019.

PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref: ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref: ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref: afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref: pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 12660 : « pour une détermination des ressources nécessaires aux évaluations et à la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes »

En bref : ce projet vise à permettre à la Cour des comptes de formellement ne pas entrer en matière si elle estime que le coût de traitement d'un dossier est trop important par rapport au gain d'économie potentiel pour l'Etat. Il introduit en outre l'évaluation systématique des ressources nécessaires à la mise en place des recommandations de cette institution.

PL 12612 : « Pour une meilleure information des députés sur le travail du Grand Conseil »

En bref : aujourd'hui le secret de commission s'applique d'une manière stricte au point de ne pas laisser la possibilité aux députés ne siégeant pas dans une commission de consulter les travaux de celle-ci. Ce projet propose que le secret de commission soit assoupli vis-à-vis des députés et députés suppléants au Grand Conseil en leur permettant d'accéder à tous les procès-verbaux de commission.

PL 12594 « Pour une mise en place effective d'une cédule hypothécaire de registre »

En bref : ce projet de loi vise à supprimer le droit d'enregistrement sur le transfert de la cédule hypothécaire de registre et de réserver ce droit uniquement lors de la constitution de celle-ci.

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12575 « Maîtrise de engagements »

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12466 « Tenue des députées et députés en séances plénières »

En bref : ce projet de loi vise à consolider et maintenir la sérénité des débats parlementaires, dans la droite ligne de la loi sur la laïcité. A cette fin, il demande aux députés de porter une tenue vestimentaire neutre, qui n'est la manifestation d'aucune expression d'une quelconque opinion, notamment philosophique, politique ou religieuse, ni support à la diffusion de messages commerciaux ou de slogans.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'Etat qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »

En bref : ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat »

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

PL 11548 « Caisse de pension de l'Etat prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »

En bref : cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficace au sein de l'Etat et de ses institutions) »

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'Etat, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand Etat » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

M 2403 « Rénovons l'administration ! (Vol. I - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance) »

En bref : à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'Etat.

R 856 « Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP »

En bref : dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

R 838 « Site internet de la Cour des comptes NON à la délation anonyme ! »

En bref : à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'Etat, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarter la délation.

SÉCURITÉ

M 2540 « pour un bilan de la loi sur la police (LPol) »

En bref : suite à l'acceptation par le peuple de la loi sur la police en 2014, cette motion demande de faire un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

FISCALITÉ

PL 12709 : « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 12525 « Ouverture d'un crédit d'étude pour la prolongation des voies CFF de l'Aéroport de Genève en direction de Lausanne (dite « la boucle ») »

En bref : ce projet de loi demande que le Conseil d'Etat fasse étudier en détail la prolongation de la ligne ferroviaire depuis la gare de l'Aéroport de Genève en direction de Lausanne.

PL 12018 « Pour un contournement routier du village de Soral »

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

SANTÉ

PL 12301 « Pour une planification des urgences intégrant le partenariat public-privé »

En bref : ce projet de loi vise à intégrer les prestataires privés dans la planification des urgences stationnaires et ambulatoires afin d'optimiser l'offre et ainsi maîtriser les coûts de la santé.

PL 12300 « Évaluation des protocoles de recherche et surveillance de leur exécution par la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER) »

En bref : aujourd'hui, aucun organe ne porte la responsabilité de la surveillance des recherches sur l'être humain. Ce projet de loi vise à cadrer les protocoles de recherches sur l'être humain en donnant la compétence de surveillance à la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER).

M 2588 « Santé : pour une numérisation des communications »

En bref : cette motion demande que toutes les communications par fax et courrier papier envoyées par les HUG et l'IMAD aux autres professionnels et institutions de santé soient remplacées par des communications numériques cryptées.

M 2472 « Pour la mise en place d'un dossier patient informatisé efficace et efficient »

En bref : cette motion demande la mise en place d'un dossier patient informatisé compatible avec le système efficace et déjà en place des HUG. Ainsi, les prestataires privés auront la possibilité d'utiliser un système facilitant l'échange d'information.

M 2471 « Pour une planification sanitaire qui tienne mieux compte de tous les prestataires de soins dans l'intérêt des patients »

En bref : cette motion vise à instaurer un partenariat public-privé définissant les devoirs et les droits de chacun des partenaires, pour la mise en œuvre d'itinéraires patients qui intègrent les phases ambulatoires et stationnaires.

M 2470 « Pour la création d'un observatoire cantonal de la santé »

En bref : cette motion vise à mettre en place un observatoire cantonal sur la santé, chargé d'évaluer l'état de santé général de la population dans le but d'établir une planification hospitalière cantonale efficace et de maîtriser les coûts de la santé.

M 2469 « Dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies des lieux idéaux pour agir »

En bref : cette motion demande d'étudier la possibilité de mettre en place à une large échelle un réseau de dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies.

M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

M 2598 « pour une valorisation de la filière agronomie de l'HEPIA »

En bref : cette motion vise à valoriser la filière agronomique existante à l'HEPIA (bachelor en agronomie), en renforçant l'axe d'enseignement lié à la production alimentaire, orienté sur les cultures fruitières, maraîchères et horticoles et de doter l'HEPIA d'infrastructures, en particulier de terrains, permettant un enseignement dynamique de la production agricole spéciale en site propre.

M 2543 « pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique »

En bref : cette motion invite à initier la création d'une plateforme internet qui réunit des projets genevois, romands ou nationaux, permettant aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire.

M 2531 « pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court »

En bref : cette motion demande de mettre en place un partenariat public privé afin de réduire de manière significative la quantité des résidus issus de l'incinération des déchets (mâchefers) mis en décharge en les revalorisant, avec des objectifs de recyclage minimaux de 50 %.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20% de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

PL 12614 : « Garantir l'accès au SSEJ (service de la santé de l'enfance et de la jeunesse) pour tous les enfants à Genève »

En bref : lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, l'accès au service de la santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été limité aux enfants scolarisés en école publique. Ce projet de loi souhaite restaurer l'accès au SSEJ à tous les enfants, y compris ceux scolarisés en école privée, en l'absence d'alternative existante dans le secteur privé.

PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acception d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'interval, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00